

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DAC 618 Subventions (12.500 euros) à 5 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e);

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Attention Chantier, 11 rue Caillaux - Maison des associations du 13e 75013 Paris, pour le projet Festival de Cinéma des Foyers ; 2016_03983. SIMPA : 16640.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'Atelier des Epinettes, 41, rue Navier 75017 Paris, pour le projet d'ateliers adultes ; 2016_03966. SIMPA : 1062.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association La Fabrique des petits hasards, 173 Boulevard Pereire 75017 Paris, pour le projet Ecole de spectateur ; 2016_04030. SIMPA : 11246.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Réel Symbolique Imaginaire - R.S.I - La Ressource, 45 rue Berzélius 75017 Paris, pour le projet Axe culturel ; 2016_03954. SIMPA : 5101.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil CEFIA, 102, rue de la Jonquière 75017 Paris, pour le projet La culture et le 17e 2016_03996. SIMPA : 3001.

Article 6 : La dépense totale correspondante, soit 12.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO